

Rapporteur : **Monsieur Brahim BENZERGA**

OBJET : **Tarifs d'inscriptions à Visa Vacances 2011**

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif Visa Vacances 2011 s'inscrit dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Ville de Châtellerault et la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.

L'édition 2011 prévoit 2 volets d'animation :

-Une offre de stages d'activités sportives et culturelles à destination des mineurs âgés entre 8 et 17 ans. Ces stages sont mis en place soit par le tissu associatif châtelleraudais soit par les services municipaux. Ils sont ouverts sur réservation et inscription et sont programmés du 04 juillet au 26 août.

-Une offre de loisirs gratuite à destination des familles est proposée sur le site du lac de la Forêt, tous les après-midis en juillet et en août (activité baignade, plage et loisirs de plein air à caractères sportifs, culturels et artistiques.)

Conformément aux dispositions du Contrat Enfance Jeunesse, la tarification de cette adhésion est réalisée en fonction du quotient familial. Les jeunes inscrits dans les accueils de loisirs des maisons de quartier et de l'ALM n'auront pas à s'acquitter de l'adhésion.

En 2010, les tarifs ont été déterminés selon les 6 tranches de quotients différents suivants :

QF1 < 275 €	2 €
QF2 de 276 € à 549 €	4 €
QF3 de 550 € à 685 €	6 €
QF4 de 686 € à 914 €	8 €
QF5 plus de 915 €	10 €

Afin de rendre plus lisible la tarification 2011 et de simplifier la procédure d'inscription pour les familles, il est proposé de réduire à 2 tranches de quotient et de distinguer une tarification à la semaine et au mois.

Il vous est proposé de fixer la participation financière pour l'adhésion aux stages Visa Vacances 2011 selon les tranches de quotient familial suivant :

QF1 < 500€	2 € la semaine et 5€ le mois
QF2 >500€	4 € la semaine et 10€ le mois

* * * * *

VU le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, la Mutualité Sociale Agricole de la Vienne et la Ville de Châtellerault le 11 décembre 2009, intégrant le cofinancement par la CAF et la MSA de l'action Visa vacances, et approuvé par la délibération n° 17 du conseil municipal du 22 octobre 2009,

CONSIDERANT la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et de la Mutualité Sociale Agricole de mettre en place une tarification visant à assurer l'égalité de traitement des usagers au regard des différents Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ouverts sur la ville de Châtellerault.

Le conseil municipal ayant délibéré décide pour Visa Vacances 2011 (du 04 juillet au 26 août) :

- d'accepter que l'offre de loisirs à destination des familles soit gratuite sur le site du lac, l'après-midi.

- d'accepter de mettre en place une tarification pour l'adhésion aux stages Visa Vacances 2011 pour l'ensemble des participants inscrits :

QF1 < 500€	2 € la semaine et 5 € le mois
QF2 >500€	4 € la semaine et 10 € le mois

Les jeunes inscrits dans les accueils de loisirs des maisons de quartier et de l'ALM n'auront pas à s'acquitter de l'adhésion.

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Cette recette sera imputée sur la ligne budgétaire 422.3/70632/5600

Pour : 31 (27 + 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 4

MM. CIBERT, GRATTEAU, Mme AUMON et Mme BARRAULT

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 15-04-11 N°2592

Publié au siège de la Mairie, le 19-04-11

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM